

### Pendant le confinement, la perte d'activité économique de chaque région dépendrait fortement de sa structure sectorielle

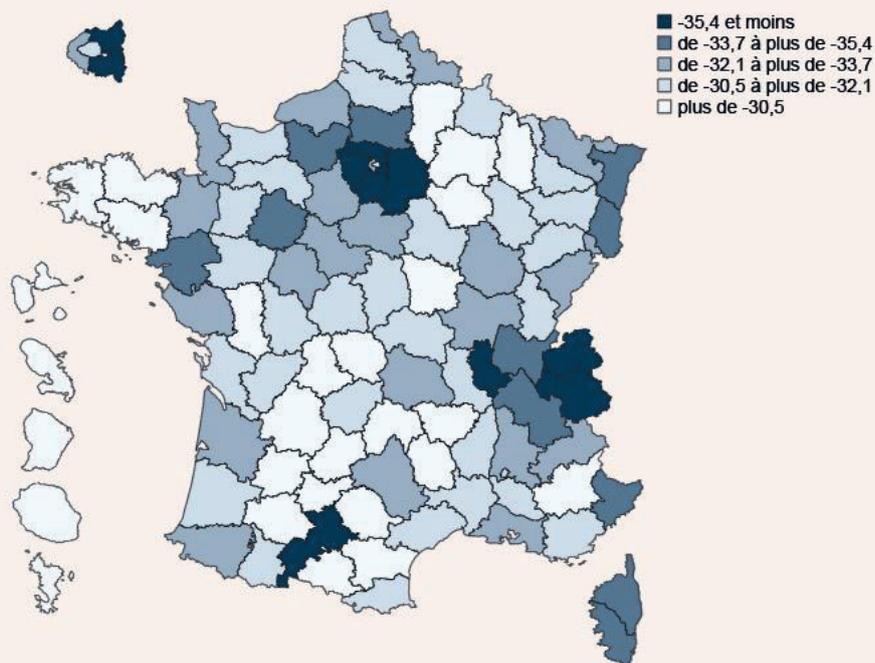
Pendant le confinement, l'activité économique française serait globalement en baisse d'un tiers par rapport à une situation normale. Qu'en est-il au niveau des régions et des départements ? Entre régions, et plus encore entre départements, les structures sectorielles de tissu productif diffèrent. Il en résulte que certaines régions apparaissent structurellement plus exposées que l'ensemble national à l'image de la Corse, d'Auvergne-Rhône-Alpes, de l'Île-de-France et de Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Ces dernières subiraient de plein fouet les pertes d'activité de l'hébergement-restauration ou de certains services aux entreprises (activités scientifiques et techniques et services administratifs et de soutien).

Cet éclairage examine l'exposition des différentes régions à la chute d'activité engendrée par les mesures de confinement, sous l'hypothèse qu'une branche d'activité est affectée avec la même intensité dans tous les territoires qu'au niveau national (*encadré méthodologique*), les mesures de confinement y étant similaires. Les différences estimées ici entre les régions et entre les départements reflètent donc essentiellement des différences de structure sectorielle. Par exemple, la part de l'agriculture dans la valeur ajoutée varie de 0,1 % en Île-de-France à 4,3 % en Nouvelle-Aquitaine et même 4,8 % en Guyane. Les écarts sont encore plus grands au niveau départemental, entre une activité agricole quasiment nulle dans plusieurs départements franciliens et 8,8 % de la valeur ajoutée dans le Gers. De même, les services non marchands ne pèsent qu'à hauteur de 7,6 % de la valeur ajoutée dans les Hauts-de-Seine mais jusqu'à 37,8 % en Haute-Vienne et même 52,1 % à Mayotte.

Ces différences de structure sectorielle génèrent des disparités dans les pertes d'activité régionales. Ces disparités sont plutôt limitées au regard de l'ampleur du choc qu'ont partagé toutes les régions. Cependant, certaines régions apparaissent structurellement un peu plus affectées que l'ensemble national à l'image de la Corse, d'Auvergne-Rhône-Alpes, de l'Île-de-France et de Provence-Alpes-Côte-d'Azur ; d'autres le sont un peu moins, comme les départements et régions d'outre-mer (DROM), la Bretagne et les Hauts-de-France. Les pertes d'activité varient de -35 % en Corse à -18 % à Mayotte. La région métropolitaine la moins affectée est la Bretagne (-31 %). Il y a donc un écart de plus de quatre points entre la Bretagne et la Corse au sein des régions métropolitaines. Au niveau départemental, l'impact économique est plus dispersé, de -38 % en Savoie à -28 % dans la Creuse et les Deux-Sèvres, et des spécificités internes aux régions apparaissent (*carte*).

#### Estimation de la perte d'activité départementale liée aux mesures d'endiguement

en %



Lecture : au 7 mai 2020, l'activité économique dans les Alpes-maritimes serait inférieure de 33,9 % par rapport à une situation normale.

Source : calculs insee à partir de sources diverses

L'analyse des contributions sectorielles permet de mieux comprendre les écarts régionaux de perte d'activité (*graphique 1*). Représentant plus de la moitié de l'activité économique nationale, les services marchands contribuent le plus à l'impact national tout comme aux différences régionales. En leur sein, les secteurs contribuant le plus à ces écarts sont l'hébergement et restauration (qui affecte particulièrement la Corse) ainsi que les activités scientifiques et techniques et services administratifs et de soutien (pesant fortement en Île-de-France). Le poids de l'industrie dans l'économie varie aussi sensiblement d'une région à l'autre : de 21 % en Normandie à 7 % en Corse et même 6 % à La Réunion. La baisse d'activité industrielle pèse ainsi plus en Bourgogne-Franche-Comté, Occitanie, Auvergne-Rhône-Alpes, Centre-Val-de-Loire et Normandie. À l'inverse, les industries agro-alimentaires répondant à des besoins essentiels soutiennent l'activité des régions où elles sont largement implantées : en Bretagne, ainsi que dans les Pays de la Loire et le Grand Est. Quant à la construction, sa part étant relativement proche d'une région à l'autre (autour de 6 %), la forte perte d'activité qu'elle subirait affecterait plus la Corse où elle pèse davantage. Finalement, les services non marchands, dont l'activité est moins affectée<sup>1</sup>, contribuent à la résistance des économies d'outre-mer, de Corse et des Hauts-de-France, à l'inverse de l'Île-de-France où la part de ces services dans l'économie est moindre.

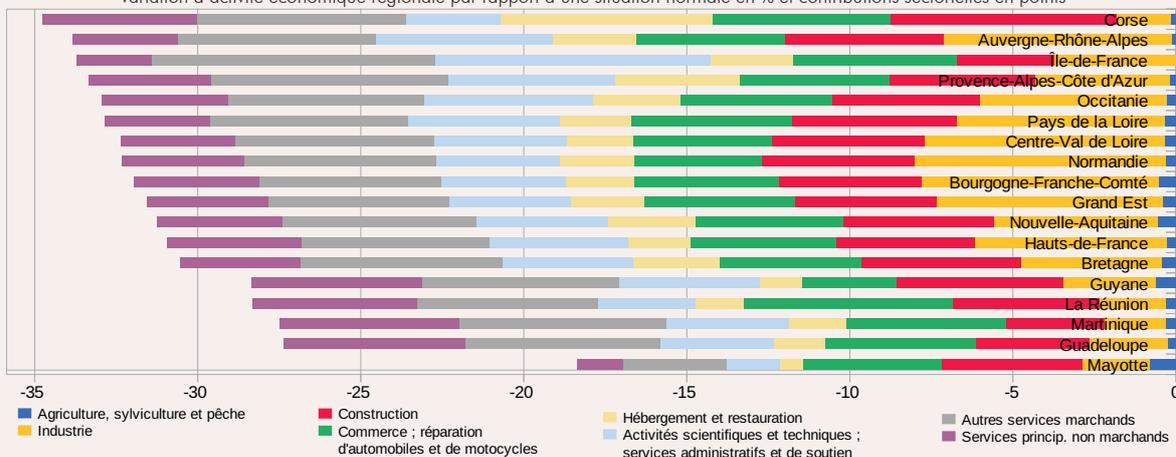
À l'intérieur des régions, les disparités départementales peuvent être importantes. Ainsi, l'économie de la Haute-Garonne subira de plein fouet le fort recul des industries des matériels de transport, dont l'aéronautique, et celui des services marchands, alors que les autres départements d'Occitanie sont plus épargnés. De telles disparités s'observent aussi dans le Grand Est où les deux départements alsaciens apparaissent davantage affectés que les autres : le Bas-Rhin et le Haut-Rhin du fait de l'industrie et des services marchands dans une moindre mesure.

La perte d'activité économique s'accompagne de chocs profonds sur le marché du travail dans toutes les régions, avec un recours massif au dispositif de chômage partiel. Il est trop tôt pour savoir si toutes les demandes se traduisent intégralement sur le terrain par un chômage partiel effectif. Mais à ce stade, on observe une relation entre la perte d'activité estimée et le taux de demande de chômage partiel dans les régions : le recours est a priori d'autant plus intense que le choc économique est élevé, bien que les DROM et l'Île de France se distinguent (*graphique 2*). Cette corrélation entre les estimations réalisées, fondées principalement sur la structure sectorielle départementale, et les comportements de recours au chômage partiel des entreprises dans les territoires tend à conforter l'importance de cette structure sectorielle pour l'impact économique effectif.

1. L'activité des services non marchands est en grande partie estimée par la comptabilité nationale suivant la méthode d'une valorisation par leurs coûts de production, principalement salariaux. L'activité des salariés du secteur non marchand étant moins affectée que celle des autres secteurs, le recul actuel de l'activité est donc moins marqué que dans la plupart des autres secteurs. Néanmoins, certaines activités des services non marchands baisseraient fortement (crèches, garderies, bibliothèques, activités sportives par exemple).

## 1 - Contributions sectorielles à l'impact économique par région

variation d'activité économique régionale par rapport à une situation normale en % et contributions sectorielles en points



Lecture : au 7 mai 2020, l'activité économique corse serait inférieure de 35 % par rapport à une situation normale, la baisse d'activité dans l'hébergement et restauration y contribuerait pour près de 7 points.

Source : calculs Insee à partir de sources diverses

Les demandes de chômage partiel ne constituent pas le seul effet du recul de l'activité sur l'emploi : des pertes « sèches » d'emplois salariés peuvent intervenir, notamment au moment des fins de contrat ; certaines embauches peuvent être différées ou annulées ; l'emploi non salarié peut être également durement touché.

Enfin, dans certains départements, les secteurs du commerce et des services aux particuliers peuvent avoir connu un choc plus important qu'ailleurs. C'est du moins ce que suggèrent les évolutions des montants de transaction en carte bancaire à Paris ou en Savoie (*éclairage*). ■



Lecture : au 7 mai 2020, l'activité économique d'Auvergne-Rhône-Alpes serait inférieure d'environ 34 % par rapport à une situation normale tandis que les demandes de chômage partiel représentent un peu plus de 48% de l'emploi salarié de la région. L'économie de Mayotte, hors graphique, connaît une perte d'activité de plus de 18 % et un taux de demande de chômage partiel d'environ 21 %.

Sources : calculs Insee à partir de sources diverses et Dares.

### Encadré méthodologique

La méthode consiste à appliquer les réductions d'activité sectorielles nationales à la structure de chaque territoire, cette structure étant celle de la valeur ajoutée des économies régionales et départementales en 2015 (en 17 postes de la nomenclature d'activité française, NAF17). Selon cette méthode, le fait qu'un territoire est fortement doté en une activité ayant subi une forte réduction d'activité conduit à un impact élevé sur son économie. La somme des contributions de tous les secteurs permet d'estimer l'impact global sur l'économie régionale ou départementale. Toutefois, cette approche a plusieurs limites. La première est le niveau d'agrégation sectorielle utilisé qui pourrait masquer des spécificités sectorielles plus fines. Ainsi, opérer au niveau de l'ensemble de la construction néglige de distinguer les dynamiques propres au bâtiment et aux travaux publics. La seconde limite est que les différences territoriales d'activité entre les entreprises d'un même secteur sont souvent difficiles à estimer et ne sont pas prises en compte. Une troisième limite est que cette méthode ne tient pas compte des variations locales de la demande. Pourtant, la crise peut affecter plus fortement les revenus de certains actifs qui ne sont pas répartis de façon homogène sur le territoire, par exemple les non salariés (chefs d'entreprise, artisans, professions libérales) plus présents dans le sud de la France. Enfin, affiner l'analyse nécessiterait d'aller au-delà de la déclinaison régionale d'une maquette nationale, en intégrant des informations locales spécifiques. En l'occurrence, les évaluations de baisses d'activité à La Réunion et Mayotte, intégrant des informations plus fines et complémentaires spécifiques à ces territoires, ont été introduites dans cette étude. De plus, des points régionaux de conjoncture pourront fournir des commentaires en lien avec certaines spécificités locales susceptibles de moduler les baisses d'activité régionales calculées ici. ■